

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 1843.

EXPOSÉ DES MOTIFS du projet de loi des comptes pour régler définitivement l'exercice 1837.

MESSIEURS,

En exécution de l'art. 115 de la Constitution, j'ai l'honneur de vous remettre le projet de loi, arrêtant définitivement le compte des budgets de l'exercice 1837, clôturé à l'époque du 1^{er} janvier 1840, lequel fait suite aux divers projets soumis à la Législature pour régler les exercices précédents.

La cour des comptes appelée à l'examen des comptes rendus par l'administration générale des Finances, n'a apporté, dans son cahier d'observations sur le compte de l'exercice 1837, aucune modification aux chiffres de la recette et de la dépense.

Le projet de loi que j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de la Législature, comprend quatre paragraphes, savoir :

- § 1. Fixation des dépenses,
- § 2. Fixation des crédits,
- § 3. Fixation des recettes,
- § 4. Règlement des budgets.

Ces paragraphes sont divisés en six articles :

L'art. 1^{er} arrête le montant des dépenses constatées, de celles justifiées et de celles qui restent à justifier ;

Les art. 2 et 3 fixent les crédits, les sommes à annuler et le montant définitif de la dépense ;

Les art. 4 et 5 constatent les recettes ;

Et l'art. 6 règle les budgets.

Les crédits ouverts aux différents Départements d'administration générale pour l'exercice 1857, s'élèvent à . . . fr. 105,226,103 69

Le trésor a payé, sur ces crédits, des dépenses visées par la cour des comptes, pour fr. 105,551,731 64

La différence entre les sommes payées et les crédits alloués et dont l'annulation est proposée par l'art. 2 du projet de loi, est de fr. 1,894,572 05

Les annulations de crédits portent sur les divers départements, comme suit :

Dette publique.	fr.	537,673 08
Dotations		51,455 11
Ministère de la Justice		75,496 56
Id. des Affaires Étrangères		77,428 42
Id. de la Marine		10,896 29
Id. de l'Intérieur		155,457 95
Id. des Travaux Publics		216,447 02
Id. de la Guerre		292,515 21
Id. des Finances		446,645 06
Remboursements et non-valeurs.		250,561 57
Total.	fr.	<u>1,894,572 05</u>

Voici maintenant l'exposé des produits :

Les ressources de l'exercice 1857 avaient été évaluées par la loi fixant le budget des voies et moyens à fr. 85,911,700 00

Elles ont été augmentées :

1° Par le produit d'une partie de l'emprunt de fr. 50,850,800, ci. 10,000,000 00

2° Conformément au rapport du Ministre des Finances sur la situation financière, remis en séance de la Chambre du 8 avril 1857, le budget des voies et moyens a été augmenté de divers produits s'élevant à 5,247,752 99

Ensemble. . fr. 99,159,452 99

Les produits réalisés se sont élevés à 101,657,527 97

En conséquence les produits ont surpassé les évaluations, de fr. 2,497,874 98

En comparant les recettes réalisées avec les évaluations, nous trouvons que les produits excédant les chiffres des évaluations sont :

Contributions directes, ci.	fr.	253,644 87
Douanes		862,118 01
Droits de garantie en matières d'or et d'argent		6,083 17
Recettes diverses de l'administration des contributions, etc.		80,759 79
Enregistrement, timbre, etc.		1,937,575 34
Revenus des domaines.		457,071 83
Recettes diverses de l'enregistrement		68,991 50
Produit des barrières		19,841 95
Id. des postes.		252,723 79
Id. des rentes de parcelles incultes appartenant à l'État.		157,906 12
Produit de la fabrication de pièces de 5 centimes		1,874 95
	fr.	<u>4,098,589 32</u>

Les produits qui n'ont pas atteint les chiffres des évaluations, sont :

Les accises.	fr.	419,302 21
Les recettes diverses et accidentelles du trésor public		24,592 05
Intérêts de l'encaisse de l'ancien caissier-général et recouvrement sur le prix de l'établissement de Seraing		140,730 40
Supplément éventuel du produit du chemin de fer		800,000 00
Versements à effectuer par les communes pour le transport des dépêches		34,255 19
Aliénation de parcelles de terres inutiles à l'exploitation de la Sambre canalisée		181,854 49
	fr.	<u>1,600,714 34</u>

La dépense de l'exercice 1837 étant de. fr. 103,331,731 64

Et la recette, de 101,657,327 97

L'exercice 1837 présente ainsi un excédant de dépenses de. 1,674,403 67

Dont il y a à retrancher :

1^o Le montant des créances annulées sur l'exercice 1834 (voir l'art. 1^{er} du projet de loi réglant définitivement cet exercice), ci . fr. 57,922 27

2^o Le montant de l'excédant de ressources sur l'exercice 1834 (voir l'art. 6 dudit projet). 187,736 80

245,659 07

Il reste, par conséquent, sur l'exercice 1837, un excédant de dépenses de. fr. 1,428,744 60

Lequel est provisoirement couvert par le produit des bons du trésor dont l'émission a été autorisée par la loi du 16 février 1833, n° 157. J'ai l'honneur de proposer, conformément à l'art. 6 du projet de loi qui vous est soumis, Messieurs, de transférer cet excédant de dépenses, de l'exercice 1837, au budget de l'exercice 1843.

Le Ministre des Finances,

MERCIER.

PROJET DE LOI.

Leopold,

Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu l'art. 5 du décret du Congrès National du 30 décembre 1830 ;

Vu aussi l'art. 115 de la Constitution,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants par Notre Ministre des Finances.

§ 1^{er}. — *Fixation des dépenses.*

ARTICLE PREMIER.

Les dépenses de l'exercice 1837 constatées dans le compte-rendu par le Ministre des Finances, sont arrêtées à la somme de *cent trois millions trois cent trente-un mille sept cent trente-un francs soixante-quatre centimes* : 103,331,731 64

Les paiements effectués et justifiés sur le même exercice jusqu'au 31 décembre 1839, sont fixés à *cent trois millions soixante-quatorze mille sept cent quatre-vingt francs trente-six centimes* 103,074,780 36

Et les dépenses restant à payer, suivant le tableau A ci-annexé, à deux cent cinquante-six mille neuf cent cinquante-un francs vingt-huit centimes 256,951 28

Les paiements qui ne seront pas réclamés sur ces restants à payer avant l'expiration du terme de déchéance, seront portés en recette au compte de l'exercice 1840.

§ 2. — *Fixation des crédits.*

ART. 2.

Les crédits ouverts aux Ministres pour faire face aux paiements à faire sur l'exercice 1837, par les lois des 1^{er} mai 1834 ; 2 mai 1835 ; 7 mars 1837, n° 37 ; 12 mars, n° 41 ; 13 mars, n°s 42 et 43 ; 18 mars, n°s 45, 46 et 47 ; 19 mars, n° 48 ; 25 mai, n°s 128 et 129 ; 27 mai, n°s 125, 127, 130 et 132 ; 12 novembre, n° 593 ; 13 novembre, n°s 594 et 596 ; 31 décembre, n° 644 ; 24 mars 1838, n° 21 ; 25 mai, n° 192 ; 30 mars 1839, n° 44, et s'élevant ensemble, après réduction des annulations de crédits votés par les lois des 21 mars 1838, n° 15 ; 24 mai, n°s 184 et 196 ; 28 mars 1839, n° 39, et 1^{er} juin, n° 267, à fr. 105,226,103.69 sont réduits d'une somme totale de *un million huit cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-douze francs cinq centimes* (fr. 1,894,372.05), restée disponible d'après les paiements effectués sur cet exercice jusqu'à l'époque de sa clôture.

Ces annulations demeurent réparties entre les grands corps de l'État, les Ministres et services spéciaux sur lesquels portent les excédants de crédits.

Savoir :

Dette publique	fr.	337,673 08
Dotations		51,453 11
Ministère de la Justice.		75,496 36
Id. des Affaires Étrangères.		77,423 42
Id. de la Marine.		10,896 29
Id. de l'Intérieur		155,457 93
Id. des Travaux Publics		216,447 02
Id. de la Guerre.		292,315 21
Id. des Finances		446,643 06
Remboursements et non-valeurs.		230,561 57
Total.	fr.	<u>1,894,372 05</u>

ART. 3.

Ensuite des dispositions contenues dans les articles qui précèdent, les dépenses de l'exercice 1837 sont définitivement fixées à *cent trois millions trois cent trente-un mille sept cent trente-un francs soixante-quatre centimes* (fr. 103,331,731.64).

§ 3. — *Fixation des Recettes.*

ART. 4.

Les recettes de l'exercice 1837 constatées dans le compte de cet exercice, sont arrêtées à la somme de *cent un millions six cent cinquante-sept mille trois cent vingt-sept francs quatre-vingt-dix-sept centimes* (fr. 101,657,327.97), conformément au tableau B ci-annexé.

ART. 5.

Les sommes qui pourraient provenir encore des ressources affectées à l'exercice 1837, seront portées en recette au compte de l'exercice pendant lequel le recouvrement s'opérera.

§ 4. — *Règlement des budgets.*

ART. 6.

L'excédant des dépenses de l'exercice 1837, arrêtées
par l'art. 1^{er} à fr. 103,331,731 64

Sur les recettes fixées par l'art. 4, à. 101,657,327 97

Est arrêté, conformément au tableau C ci-annexé, à
la somme de un million six cent soixante-quatorze mille
quatre cent trois francs soixante-sept centimes . . fr. 1,674,403 67

De cet excédant de dépenses de fr. 1,674,403 67

Il y a à retrancher :

1^o Le montant des créances annulées
sur l'exercice 1834 (*voir* l'art. 1^{er} du
projet de loi réglant définitivement cet
exercice), ci fr. 57,922 27

2^o L'excédant de ressources sur l'exer-
cice 1834 (*voir* l'art. 6 du susdit projet
de loi réglant cet exercice), ci. 187,736 80

245,639 07

D'où résulte un excédant de dépenses de. . . . fr. 1,428,744 60

Cet excédant de dépenses sera provisoirement couvert par le produit des
bons du trésor, dont l'émission est autorisée par la loi du 16 février 1833,
n^o 157, et transféré au budget de l'exercice 1843.

Donné à Laeken, le 23 novembre 1843.

LEOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre des Finances,
MERCIER.

8

BUDGET DÉFINITIF DE L'EXERCICE 1837.



TABLEAU *A*, Budget définitif des dépenses.

TABLEAU *B*, Budget définitif des recettes.

TABLEAU *C*, Résumé du budget définitif.

PAGES des états de développement du compte général	CHAUVITRES des BUDGETS.	MINISTÈRES ET SERVICES.
<i>Dette publique.</i>		
126 à 129	I	Dette nationale
	II	Rémunérations
	III	Fonds de dépôts
<i>Dotations.</i>		
130 à 131	I	Liste civile
	II	Sénat
	III	Chambre des Représentants
	IV	Cour des comptes.
<i>Ministère de la Justice.</i>		
132 à 135	I	Administration centrale
	II	Ordre judiciaire
	III	Justice militaire
	IV	Frais de poursuite et d'exécution.
	V	Constructions, réparations et loyers de locaux
	VI	<i>Bulletin officiel et Moniteur</i>
	VII	Pensions et secours
	VIII	Prisons
	IX	Frais d'entretien et de transport de mendiants.
	X	Dépenses imprévues
	XI	Dépenses des exercices 1832 et antérieurs
<i>Ministère des Affaires étrangères.</i>		
136 et 137	I	Administration centrale
	II	Traitements des agents diplomatiques
	III	Traitements des agents diplomatiques en inactivité, de retour de leurs missions, sans qu'ils y soient remplacés
	IV	Traitements à allouer à quelques agents commerciaux.
	V	Frais de voyage des agents du service extérieur, estafettes et courses diversos.
	VI	Frais à rembourser aux agents du service extérieur
	VII	Missions extraordinaires

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1857.

SITUATION DES DÉPENSES.				RÈGLEMENT DES CRÉDITS.	
CRÉDITS accordés par les lois.	DÉPENSES ordonnées par le trésor.	DÉPENSES visées, enregistrées et admises par la cour des comptes.	DÉPENSES non payées, imputables sur l'exercice courant.	CRÉDITS ANNULÉS.	CRÉDITS DÉFINITIFS égaux aux dépenses ordonnées par le trésor.
8,958,100 06	8,852,717 24	8,844,871 50	7,845 74	105,382 82	8,852,717 24
3,680,000 00	3,529,373 01	3,510,109 37	19,263 64	150,626 99	3,529,373 01
447,500 00	365,836 73	361,900 01	3,936 72	81,663 27	365,836 73
13,085,600 06	12,747,926 98	12,716,880 88	31,046 10	337,673 08	12,747,926 98
2,751,322 75	2,751,322 75	2,751,322 75	»	»	2,751,322 75
22,000 00	16,978 61	16,978 61	»	5,021 39	16,978 61
417,905 00	371,914 20	371,067 64	846 56	45,990 80	371,914 20
125,286 20	124,845 28	124,845 28	»	440 92	124,845 28
3,316,513 95	3,265,060 84	3,264,214 28	846 56	51,453 11	3,265,060 84
140,400 00	140,195 05	140,195 05	»	204 95	140,195 05
1,931,550 00	1,929,865 59	1,929,465 59	400 00	1,684 41	1,929,865 59
115,171 00	115,125 66	115,125 66	»	45 34	115,125 66
586,500 00	580,268 86	580,211 86	57 00	6,231 14	580,268 86
133,200 00	126,620 13	126,620 13	»	6,579 87	126,620 13
98,500 00	98,337 96	98,337 96	»	162 04	98,337 96
10,650 00	10,074 25	10,074 25	»	575 75	10,074 25
2,804,500 00	2,752,703 24	2,752,475 24	228 00	51,796 76	2,752,703 24
318,074 00	317,722 74	315,722 74	2,000 00	351 26	317,722 74
8,000 00	7,280 13	7,280 13	»	719 87	7,280 13
45,330 00	38,185 03	38,168 10	16 93	7,144 97	38,185 03
6,191,875 00	6,116,378 64	6,113,676 71	2,701 93	75,496 36	6,116,378 64
57,000 00	57,000 00	57,000 00	»	»	57,000 00
302,900 00	296,278 48	296,278 48	»	6,621 52	296,278 48
10,000 00	1,666 74	1,666 74	»	8,333 26	1,666 74
30,000 00	13,000 00	13,000 00	»	17,000 00	13,000 00
70,000 00	70,000 00	70,000 00	»	»	70,000 00
50,000 00	28,779 75	28,779 75	»	21,220 25	28,779 75
65,000 00	40,746 61	40,746 61	»	24,253 39	40,746 61
584,900 00	507,471 58	507,471 58	»	77,428 42	507,471 58

PAGES des états de développement du compte général	CHA PITRES des BUDGETS.	MINISTÈRES ET SERVICES.
Ministère de la Marine.		
138 et 139	I	Administration centrale
	II	Bâtiments de guerre
	III	Magasin de la marine
	IV	Dépenses éventuelles
Ministère de l'Intérieur.		
140 à 147	I	Administration centrale
	II	Pensions et secours
	III	Frais de l'administration dans les provinces
	IV	Instruction publique
	V	Cultes.
	VI	Industrie, commerce et agriculture
	VII	Lettres, sciences et arts, fonds provenant des brevets, service de santé.
	VIII	Archives du royaume
	IX	Fêtes nationales
	X	Médailles ou récompenses pour actes de dévouement et d'humanité
	XI	Statistique générale
	XII	Frais de police
	XIII	Dépenses imprévues
	XIV	Pêche nationale.
Ministère des Travaux Publics.		
149 à 151	I	Administration centrale
	II	Garde civique
	III	Milice.
	IV	Travaux publics
	V	Chemin de fer
	VI	Mines
	VII	Service des postes et messageries.
	VIII	Dépenses imprévues
151	—	Réendiguement du poldre de Borgerweert.
	—	Rétrécissement de l'inondation autour de Liefkenshoek et construction d'une digue intérieure dans le poldre de Lillo.
151	—	Chemin de fer
	—	Routes pavées et ferrées.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1857.

SITUATION DES DÉPENSES.				RÈGLEMENT DES CRÉDITS.	
CRÉDITS accordés par les lois	DÉPENSES ordonnées par le trésor.	DÉPENSES visées, enregistrées et admises par la cour des comptes.	DÉPENSES non payées, imputables sur l'exercice courant.	CRÉDITS ANNULÉS.	CRÉDITS DÉFINITIFS égaux aux dépenses ordonnées par le trésor.
9,550 00	9,525 62	9,525 62	"	24 38	9,525 62
536,401 00	528,572 23	528,572 23	"	7,828 77	528,572 23
11,200 00	10,994 36	10,994 36	"	205 64	10,994 36
4,200 00	1,362 50	1,362 50	"	2,837 50	1,362 50
561,351 00	550,454 71	550,454 71	"	10,896 29	550,454 71
183,220 00	183,396 00	183,396 00	"	1,824 00	183,396 00
77,046 35	70,052 21	70,052 21	"	6,994 14	70,052 21
1,184,632 20	1,163,317 65	1,163,131 45	186 20	21,314 55	1,163,317 65
1,017,793 00	1,005,873 90	1,003,276 31	2,597 59	11,919 10	1,005,873 90
4,135,150 00	4,061,000 64	4,059,254 65	1,745 99	74,149 36	4,061,000 64
910,060 00	901,912 40	901,897 40	15 00	8,087 60	901,912 40
419,462 34	404,396 52	400,914 24	3,482 28	15,065 82	404,396 52
44,250 00	31,373 80	31,373 80	"	12,876 20	31,373 80
40,000 00	40,000 00	40,000 00	"	"	40,000 00
10,000 00	9,968 00	9,968 00	"	32 00	9,968 00
2,540 00	2,361 30	2,361 30	"	178 70	2,361 30
80,000 00	80,000 00	80,000 00	"	"	80,000 00
30,000 00	27,384 58	27,084 58	300 00	2,615 42	27,384 58
80,000 00	79,598 96	79,598 96	"	401 04	79,598 96
8,216,093 89	8,060,635 96	8,052,308 90	8,327 06	155,457 93	8,060,635 96
162,250 00	160,432 54	160,432 54	"	1,817 46	160,432 54
95,000 00	61,408 15	61,408 15	"	33,591 85	61,408 15
1,600 00	1,599 60	1,599 60	"	" 40	1,599 60
3,274,833 60	3,255,656 34	3,156,776 12	98,880 22	19,177 26	3,255,656 34
1,345,000 00	1,189,988 72	1,188,925 35	1,063 37	155,011 28	1,189,988 72
112,800 50	107,095 30	106,939 00	156 30	5,705 20	107,095 30
935,246 00	934,115 85	933,633 98	481 87	1,130 15	934,115 85
30,000 00	29,987 45	29,987 45	"	12 55	29,987 45
929,900 00	929,899 13	929,876 18	22 95	" 87	929,899 13
2,050,000 00	2,050 000 00	2,031,432 00	18,568 00	"	2,050,000 00
8,936,630 10	8,720,183 08	8,601,010 37	119,172 71	216,447 02	8,720,183 08
9,066,448 57	9,066,448 57	9,016,237 83	50,210 74	"	9,066,448 57
933,551 43	933,551 43	932,880 37	671 06	"	933,551 43
18,936,630 10	18,720,183 08	18,550,128 57	170,054 51	216,447 02	18,720,183 08

PAGES des états de développement du compte général	CHAPITRES des BUDGETS.	MINISTÈRES ET SERVICES.
Ministère de la Guerre.		
152 à 155	I	Administration centrale
	II	Soldes et masses de l'armée, frais divers des corps
	III	Service de santé
	IV	École militaire
	V	Matériel de l'artillerie de guerre,
	VI	Traitements divers
	VII	Dépenses imprévues
Ministère des Finances.		
156 à 159	I	Administration centrale
	II	Administration du trésor dans les provinces
	III	Administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises
	IV	Administration de l'enregistrement, des domaines et forêts
	V	Dépenses imprévues
	—	Acquisition de biens avoisinant le domaine de Laeken.
Remboursements, restitutions et non-valeurs.		
160 et 161	I	Non-valeurs
	II	Remboursements
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES.		
Dette publique.		
Dotations.		
Ministère de la Justice		
» des Affaires étrangères		
» de la Marine		
» de l'Intérieur		
» des Travaux Publics		
» de la Guerre		
» des Finances		
Remboursements, restitutions et non-valeurs		
Chemin de fer		
Routes pavées et ferrées.		
162 et 163		

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1857.

SITUATION DES DÉPENSES.				RÈGLEMENT DES CRÉDITS.	
CRÉDITS accordés par les lois.	DÉPENSES ordonnées par le trésor.	DÉPENSES visées, enregistrées et admises par la cour des comptes	DÉPENSES non payées, imputables sur l'exercice courant.	CRÉDITS ANNULÉS.	CRÉDITS DÉFINITIFS égaux aux dépenses ordonnées par le trésor.
257,100 00	257,034 40	257,034 04	°	65 96	257,034 04
35,751,422 93	35,654,339 87	35,654,311 58	28 29	97,083 06	35,654,339 87
468,693 65	463,669 94	463,669 94	°	5,023 71	463,669 94
120,000 00	119,597 08	119,597 08	°	402 92	119,597 08
4,888,318 00	4,710,729 29	4,694,185 50	16,543 79	177,588 71	4,710,729 29
337,117 40	329,553 24	329,553 24	°	7,564 16	329,553 24
83,966 71	79,380 02	79,380 02	°	4,586 69	79,380 02
41,906,618 69	41,614,303 48	41,597,731 40	16,572 08	292,315 21	41,614,303 48
621,300 00	583,333 66	583,319 16	14 50	37,966 34	583,333 66
344,500 00	84,500 00	84,500 00	°	260,000 00	84,500 00
8,305,090 00	8,188,437 81	8,183,643 73	4,794 08	116,652 19	8,188,437 81
1,875,631 00	1,854,030 71	1,831,624 22	22,406 49	21,600 29	1,854,030 71
20,000 00	19,943 94	19,943 94	°	56 06	19,943 94
100,000 00	89,631 82	89,631 82	°	10,368 18	89,631 82
11,266,521 00	10,819,877 94	10,792,662 87	27,215 07	446,643 06	10,819,877 94
815,000 00	686,008 80	685,832 53	176 27	128,991 20	686,008 80
345,000 00	243,429 63	243,417 93	11 70	101,570 37	243,429 63
1,160,000 00	929,438 43	929,250 46	187 97	230,561 57	929,438 43
13,085,600 06	12,747,926 98	12,716,880 88	31,046 10	337,673 08	12,747,926 98
3,316,513 95	3,265,060 84	3,264,214 28	846 56	51,453 11	3,265,060 84
6,191,875 00	6,116,378 64	6,113,676 71	2,701 93	75,496 36	6,116,378 64
584,900 00	507,471 58	507,471 58	°	77,428 42	507,471 58
561,351 00	550,454 71	550,454 71	°	10,896 29	550,454 71
8,216,093 89	8,060,635 96	8,052,308 90	8,327 06	155,457 93	8,060,635 96
8,936,630 10	8,720,183 08	8,601,010 37	119,172 71	216,447 02	8,720,183 08
41,906,618 69	41,614,303 48	41,597,731 40	16,572 08	202,315 21	41,614,303 48
11,266,531 00	10,819,877 94	10,792,662 87	27,215 07	446,643 06	10,819,877 94
1,160,000 00	929,438 43	929,250 46	187 97	230,561 57	929,438 43
95,226,103 69	93,331,731 64	93,125,662 16	206,069 48	1,894,372 05	93,331,731 64
9,066,448 57	9,066,448 57	9,016,237 83	50,210 74	°	9,066,448 57
933,551 43	933,551 43	932,880 37	671 06	°	933,551 43
105,226,103 69	103,331,731 64	103,074,780 36	256,951 28	1,894,372 05	103,331,731 64

PAGES des états de développement du compte général	PRODUITS ET REVENUS.
	Administration des contributions, cadastre, douanes et accises.
50 à 55	Contributions directes.
58 à 63	Douanes
64 à 69	Accises
78 à 83	Droits de garantie des matières d'or et d'argent
70 à 75	Recettes diverses
	Administration de l'enregistrement, des domaines et forêts.
84 à 89	Enregistrement, timbre, greffe, hypothèques, droits de succession, etc.
90 à 95	Revenus des domaines
102 à 107	Recettes diverses
96 à 101	Produits des barrières.
	Administration des postes.
108 à 113	Produits des postes.
	Administration du trésor public.
104 à 117	Recettes diverses et accidentelles
	RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES RECETTES.
	Administration des contributions directes, etc.
	» de l'enregistrement, etc.
	» des postes.
	» du trésor public
	Budget extraordinaire.
	Intérêts de l'encaisse de l'ancien caissier, et reconvements à faire sur le prix de l'établisse- ment de Seraing.
	Suppléments éventuels des produits du chemin de fer.
	Versements à effectuer par les communes pour le transport des dépêches.
38 et 39	Aliénation de parcelles de terres inutiles à l'exploitation de la Sambre canalisée. (Loi du 26 septembre 1835)
	Ventes de parcelles inutiles appartenant à l'État, etc. (Loi du 27 mai 1837).
	Produit de la fabrication de 600,000 francs en pièces de cinq centimes.
	Produit d'une partie de l'emprunt de 50,850,800 francs.

RECETTES DE L'EXERCICE 1857.

SITUATION DES RECETTES.				RÈGLEMENT DES RECETTES.		
ÉVALUATION des produits depuis la loi du Budget.	PRODUITS résultant des droits constatés.	RECouvreMENTS effectués sur les droits constatés.	RESTE à recou- vrer.	PRODUITS recouvrés en excédant des évaluations.	DIMINUTIONS.	PRODUITS définitifs de l'exercice 1857.
29,208,650 00	29,462,294 87	29,462,294 87	»	253,644 87	»	29,462,294 87
8,450,000 00	9,312,118 01	9,312,118 01	»	862,118 01	»	9,312,118 01
17,532,000 00	17,112,697 79	17,112,697 79	»	»	419,302 21	17,112,697 79
150,000 00	156,083 17	156,083 17	»	6,083 17	»	156,083 17
110,850 00	191,609 79	191,609 79	»	80,759 79	»	191,609 79
55,451,500 00	56,234,803 63	56,234,803 63	»	1,202,605 84	419,302 21	56,234,803 63
				783,303 63		
17,654,000 00	19,591,573 34	19,591,573 34	»	1,937,573 34	»	19,591,573 34
4,104,000 00	4,561,071 83	4,561,071 83	»	457,071 83	»	4,561,071 83
848,000 00	916,991 50	916,991 50	»	68,991 50	»	916,991 50
2,250,000 00	2,269,841 95	2,269,841 95	»	19,841 95	»	2,269,841 95
24,856,000 00	27,339,478 62	27,339,478 62	»	2,483,478 62	»	27,339,478 62
2,440,000 00	2,692,723 79	2,692,723 79	»	252,723 79	»	2,692,723 79
3,164,200 00	3,139,607 95	3,139,607 95	»	»	24,592 05	3,139,607 95
55,451,500 00	56,234,803 63	56,234,803 63	»	783,303 63	»	56,234,803 63
24,856,000 00	27,339,478 62	27,339,478 62	»	2,483,478 62	»	27,339,478 62
2,440,000 00	2,692,723 79	2,692,723 79	»	252,723 79	»	2,692,723 79
3,164,200 00	3,139,607 95	3,139,607 95	»	»	24,592 05	3,139,607 95
85,911,700 00	89,406,613 99	89,406,613 99	»	3,519,506 04	24,592 05	89,406,613 99
811,000 00	670,269 60	670,269 60	»	»	140,730 40	670,269 60
800,000 00	»	»	»	»	800,000 00	»
56,752 99	22,517 80	22,517 80	»	»	34,235 19	22,517 80
300,000 00	118,145 51	118,145 51	»	»	181,854 49	118,145 51
680,000 00	837,906 12	837,906 12	»	157,906 12	»	837,906 12
600,000 00	601,874 95	601,874 95	»	1,874 95	»	601,874 95
10,000,000 00	10,000,000 00	10,000,000 00	»	»	»	10,000,000 00
99,159,452 99	101,657,327 97	101,657,327 97	»	3,679,287 11	1,181,412 13	101,657,327 97
				2,497,874 98		

TABLEAU C.

ART. 6 DU PROJET DE LOI.

RÉSUMÉ DU BUDGET

RECETTES.

PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES		TOTAL DE LA RECETTE de l'exercice 1837.
	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES	
Administration des contributions directes, douanes et accises	56,234,803 63	»	56,234,803 63
» de l'enregistrement, domaines et forêts	27,339,478 62	»	27,339,478 62
» des postes	2,692,723 79	»	2,692,723 79
» du trésor public	3,139,607 95	»	3,139,607 95
Produit de la vente des domaines (loi du 27 décembre 1832). Numéraire	»	»	»
Intérêts de l'encaisse de l'ancien caissier, et recouvrements à faire sur le prix de l'établissement de Seraing	»	670,269 60	670,269,60
Supplément éventuel des produits du chemin de fer.	»	»	»
Versements à effectuer par les communes pour le transport des dépêches.	»	22,517 80	22,517 80
Aliénation de parcelles de terre inutiles à l'exploitation de la Sambre canalisée. (Loi du 26 septembre 1835).	»	118,145 51	118,145 51
Vente de parcelles inutiles appartenant à l'État. (Loi du 27 mai 1837).	»	837,906 12	837,906 12
Produit de la fabrication de 600,000 francs en pièces de cinq centimes.	»	601,874 95	601,874 95
Produit d'une partie de l'emprunt de 50,850,800 fr.	»	10,000,000 00	10,000,000 00
	89,406,613 99	12,250,713 98	
Excédant de dépenses.	»	»	1,674,403 67
			103,331,731,64

DÉFINITIF DE L'EXERCICE 1836.

DÉPENSES.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES ORDINAIRES.	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES	TOTAL DE LA DÉPENSE de l'exercice 1837.
Dette publique	12,747,926 98	»	12,747,926 98
Dotations	3,265,060 84	»	3,265,060 84
Ministère de la Justice.	6,116,378 64	»	6,116,378 64
» des Affaires étrangères	507,471 58	»	507,471 58
» de la Marine	550,454 71	»	505,454 71
» de l'Intérieur	8,060,635 96	»	8,060,635 96
» des Travaux Publics	8,720,183 08	»	8,720,183 08
» de la Guerre	41,614,303,48	»	41,614,303 48
» des Finances	10,819,877,94	»	10,819,877 94
Remboursements, restitutions et non-valeurs.	929,438 43	»	929,438 43
	93,331,731 64	»	93,331,731 64
Chemin de fer	»	9,066,731 57	9,066,731 57
Routes pavées et ferrées.	»	933,551 43	933,551,43
	93,331,731 64	10,000,000 00	
			103,331,731 64